

Martial Saddier réélu président du comité de bassin Rhône-Méditerranée



Le [comité de bassin Rhône-Méditerranée](#), dont les 165 membres ont été nommés pour 6 ans, a réélu Martial Saddier à sa présidence. Député de Haute-Savoie, conseiller régional Auvergne Rhône Alpes, il reprend pour 3 ans la tête de cette assemblée qui définit la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Le comité de bassin a également élu ses 2 vice-présidents, Jacques Pulou (membre de France Nature Environnement) et Benoît Boucher (représentant de l'APIRM - association pour la prévention des pollutions industrielles) ainsi que les membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui est présidé par Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La moitié des membres du comité de bassin sont de nouveaux membres et 42% sont des femmes (contre 17% dans le précédent comité de bassin).



Ecrit par Echo du Mardi le 1 février 2021

Ces désignations interviennent par ailleurs dans le cadre d'une nouvelle répartition au sein des différents collèges du comité de bassin. Ainsi, le nouveau comité de bassin, dont l'effectif global reste inchangé, comprend toujours un collège des élus de 66 membres, mais dorénavant deux collèges d'égale importance (33 membres), l'un regroupant les usagers non professionnels (associations de protection de la nature, pêcheurs, consommateurs) et l'autre les usagers professionnels (agriculture et industrie), alors que précédemment, tous les usagers étaient regroupés dans un collège unique. Le poids relatif du monde associatif est ainsi renforcé. Autre changement : l'arrêté de désignation des membres du comité de bassin est désormais pris par le Préfet de bassin, et non plus au niveau national, traduisant une volonté de déconcentration des décisions.

La nouvelle étape qui attend le nouveau comité de bassin et son président sera la validation définitive du SDAGE Rhône-Méditerranée dont le projet a été adopté en septembre 2020. Il vise un objectif ambitieux de 68 % de cours d'eau en bon état écologique en 2027 contre 48% actuellement et s'accompagne d'un programme de mesures qui représente environ 3 milliards d'euros sur 6 ans. A partir du 1er mars et pour 6 mois, ces documents seront ouverts à la consultation publique afin que les citoyens puissent donner leur avis sur ces feuilles de route stratégiques.